



Electrosensibles
de France

Linky – Agir pour préserver sa santé

Mode d'emploi

Version du 04/01/2017

Pourquoi s'opposer à l'installation de ce compteur :

- parce qu'il ne contribue pas à réduire le niveau d'exposition électromagnétique et est donc contraire au principe de sobriété électromagnétique inscrit dans la loi ;
- parce qu'il utilise une technologie, le CPL qui mobilise des fréquences peu étudiées jusqu'à maintenant ;
- parce qu'aucune étude préalable d'impact sur notre environnement et notre santé n'a été effectuée. Nous en avons la preuve puisque c'est suite à notre demande que le Ministère de la Santé a saisi l'ANSES sur cette question et que celle-ci reste entière après la [publication du rapport](#) de l'Agence le 15 décembre 2016 ;
- parce que les décideurs politiques qui ont acté la généralisation de ces compteurs ne se sont pas donné les moyens de savoir quelle était la réalité du rayonnement dans les habitations, quelles étaient les fréquences que l'on pouvait détecter le long des câbles électriques et quel était le niveau d'exposition. Nous en avons là aussi la preuve puisque, suite à la demande que nous avons faite en ce sens à l'ANFR, nous avons compris que personne ne s'était tourné vers cette agence pour en savoir plus. A ce jour, la question de la permanence de l'exposition et des niveaux subis en situation réelle n'est pas non plus élucidée.
- parce que l'impact pour les personnes devenues électrosensibles pose en outre des questions de droit inédites en terme de discrimination, d'accessibilité ... qui n'ont jamais effleuré nos décideurs.

Agir individuellement pour le refuser et se prémunir d'une installation en votre absence

1) Premier modèle de courrier pour refuser le compteur Linky :

Rendez-vous ici :

- Document au [format DOC](#)
- Document au [format RTF](#)
- Document au [format PDF](#)

En cas de remplacement programmé et si votre compteur est accessible, veuillez coller solidement une copie de votre courrier et de l'AR sur le compteur.

2) Vous avez reçu une réponse d'ENEDIS - Demandez des comptes à ENEDIS !

Pour les personnes ayant reçu une réponse d'ENEDIS à leur courrier de « mise en demeure », nous proposons un deuxième modèle de courrier leur demandant des éléments factuels sur les expositions et les interrogeant sur leur couverture assurancielle.

Il est important d'avoir envoyé le premier modèle de courrier pour pouvoir obliger ENEDIS à vous donner des éléments factuels avec ce deuxième courrier.

- Document au [format DOC](#)
- Document au [format RTF](#)
- Document au [format PDF](#)

Il semblerait que [dans la plupart des cas, en réitérant son refus, celui-ci est respecté](#). Toutefois, nous constatons qu'ENEDIS et ses sous-traitants tentent parfois de passer en force.

Certains ont constaté que le Linky avait été posé sans qu'ils en soient informés au préalable ou malgré leur refus lorsque le compteur est accessible depuis l'extérieur du logement, d'autres ont subi des pressions (menaces d'amende, de rupture de contrat et de fourniture d'électricité...) pour les contraindre à ouvrir leur porte et laisser l'accès au technicien. Toutes ces méthodes sont injustifiables. [Ne vous laissez pas décourager, ni intimider.](#)

Si vous êtes dans le [cas d'une pose forcée](#), nous vous invitons à écrire une nouvelle fois à ENEDIS pour demander le retour à la situation antérieure (retour de l'ancien compteur) et à ne pas hésiter à alerter la presse locale et votre maire.

Mieux comprendre pour mieux argumenter

Nous avons travaillé à une [note de synthèse sur le Linky](#) afin de vous fournir un argumentaire qui vous permette d'avancer dans votre refus du Linky et d'être efficace dans les réunions publiques ou les contacts avec les collectivités impliquées. [Seule la rigueur peut donner du crédit et de la légitimité à notre fronde](#), surtout que nous faisons face à un certain nombre d'attaques médiatiques visant à décrédibiliser le combat anti-Linky.

Prenez le temps de lire la note et de prendre connaissance des documents liés car certains sont de véritables pépites.

Ce document est régulièrement complété par les informations parues dans [la Lettre de Priartem](#) (les [n° plus récents](#) sont réservés aux adhérents) ou via des newsletters (environ 1/mois) [sur inscription](#).

Agir au niveau des collectivités propriétaires des compteurs

Écrire au maire / communauté de communes / syndicats d'énergie

Normalement, vous avez écrit au maire et/ou au syndicat d'énergie lorsque vous avez notifié votre refus à ENEDIS.

La vive polémique dont fait l'objet le déploiement du Linky a contraint un certain nombre d'acteurs du dossier à se poser les questions qu'ils auraient dû se poser bien avant le déploiement généralisé.

Au niveau des collectivités, la FNCCR – Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies – a demandé une [consultation juridique](#) à un cabinet d'avocats, lequel a rendu le résultat de ses analyses en février 2016. L'AMF – Association des Maires de France - qui, sollicitée par ses membres et ne trouvant pas de réponses claires dans les textes législatifs et réglementaires, et considérant que la seule parole d'ENEDIS ne suffit pas à lever les inquiétudes, [a écrit le 17 mars au Premier Ministre pour demander à l'Etat de se positionner](#).

Sur cette base, nous vous proposons un [modèle de courrier à adresser à votre maire](#) pour l'alerter sur les responsabilités de la commune sur la question Linky et demander un débat public local et l'arrêt des passages en force.

- Document au [format DOC](#)
- Document au [format RTF](#)
- Document au [format PDF](#)

Suivez-nous

En parcourant l'ensemble des newsletters et des articles, vous trouverez suffisamment de documents pour agir, informer et comprendre notre stratégie.

L'actualité sur le dossier :

<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/compteurs-communicants/>

et

<http://www.priartem.fr/+LINKY,99-+.html>

Facebook :

<https://www.facebook.com/StopAuCompteurLINKY/>

L'espace documentaire :

<http://wiki.priartem.fr/doku.php/dossiers:compteurs:linky>

N'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter :

http://www.priartem.fr/contact/adhesion/page_newsletter.php

Organisez-vous collectivement

Nous vous invitons également, chaque fois que cela est possible à constituer des collectifs informels qui vous permettent d'adhérer collectivement à PRIARTEM et de relayer localement les actions et argumentaires proposés par l'association.